

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-08

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

M. Pierre Michelier, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 6 juin 2012, le conseil municipal a fixé la participation des usagers à l'assainissement collectif de Caromb.

Par délibération du 28 mars 2012, le conseil municipal a fixé les tarifs de redevance applicables aux usagers du service public d'assainissement non collectif.

Par délibération du 3 septembre 2019, le conseil municipal a fixé les tarifs de branchement du service de l'assainissement collectif.

Par délibération du 28 juin 2023, le conseil municipal a adopté les nouveaux règlements des services de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Il convient aujourd'hui au vu de ces nouveaux règlements et de l'évolution des services, de revoir les conditions et les tarifs du Service Public d'Assainissement Collectif et non Collectif.

Les nouveaux tarifs vous sont proposés en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 9 OCT. 2023

ID : 084-218400307-20231006-2023CM041008-DE

Toute prestation ne pouvant être réalisée par les services municipaux, fera l'objet d'un devis détaillé d'une entreprise prestataire de la commune et sera refacturée à l'utilisateur après acceptation par lui dudit devis.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'adopter les tarifs du service public d'assainissement collectif et non collectif, tels que joints en annexe,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance

Christine MASSONNET



Le Maire,



Valérie MICHELIER





TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Unité	Prix unit.HT
1) DEMARCHES ADMINISTRATIVES (DICT, arrêtés de voirie...)	Unité	110,00 €
2) INSTALLATION DE CHANTIER ET SIGNALISATION	Unité	50,00 €
plus value location feux tricolores	unité	80,00 €
3) TRAVAUX DE TERRASSEMENT PREPARATOIRES		
Découpe tranchée à la scie	mL	3,50 €
Ouverture de la tranchée en terrain de toute nature y compris plus value pour longement ou croisement d'obstacles (profondeur <1,20m)	mL	50,00 €
Réalisation de travaux en sous-œuvre	ml	70,00 €
4) RACCORDEMENT		
Raccordement comprenant le piquetage sur réseau principal	Unité	100,00 €
Pose de canalisations en PVC diamètre 100	ml	3,00 €
Pose de canalisations en PVC diamètre 125	ml	4,00 €
Mise en place d'un regard	Unité	400,00 €
5) TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE		
Réfection de la chaussée à l'identique	mL	55,00 €
Réfection de la chaussée en béton désactivé	ml	65,00 €
Plus value d'exécution pour réfection de trottoirs ou aménagements urbains	Unité	75,00 €
6) Déplacement inutile des services techniques à la demande de l'usager : vérification de fuite sur le réseau collectif ou RDV non honoré	Unité	40,00 €
7) Taxe Participation à l'assainissement collectif (PAC) Prix net de TVA	Unité	750,00 €
8) Contrôle de conformité (Prix net de TVA)	Unité	180,00 €
9) rejet ou branchement illicite (article 6 du règlement)	Unité	200,00 €

les 1) et 2) ne sont facturés qu'une seule fois en cas de branchement simultané eau et assainissement



TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Fosse Septique ou Micro Station

	Unité	Prix unit net de TVA
1) Nouvelle installation - Contrôle de conception	Unité	180,00 €
2) Visite de contrôle préalable à une vente immobilière	Unité	180,00 €
3) Installation existante : contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	unité	100,00 €
4) Pénalité pour absence de contrôle avant recouvrement du chantier(rebouchage)	unité	90,00 €
5) Pénalité pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	Unité	210,00 €
6) Pénalité pour travaux non réalisés après le délai imparti	Unité	600,00 €